

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A Lot HSC1-4-3-les Jardins du lac-les berges du lac 2-1053 Tunis

La SOCIETE CARTHAGE CEMENT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 28 août 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Ahmed SAHNOUN (LES CAC ASSOSIES M.T.B.F) et Mr Mohamed HZAMI (F.M.B.Z KPMG TUNISIE).

BILAN
Arrête au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31-déc</u> 2019	<u>31-déc</u> 2018
ACTIFS			
<u>Actifs non courants</u>			
<i><u>Actifs immobilisés</u></i>			
Immobilisations incorporelles		4 101 413	3 889 978
Moins : amortissements		(2 237 471)	(1 971 905)
	1	<u>1 863 942</u>	<u>1 918 073</u>
Immobilisations corporelles		995 475 736	983 212 767
Moins : amortissements		(340 023 888)	(297 761 429)
	2	<u>655 451 848</u>	<u>685 451 338</u>
Immobilisations financières		5 334 342	10 689 394
Moins : provisions		(96 217)	(96 217)
	3	<u>5 238 125</u>	<u>10 593 177</u>
		<u>662 553 915</u>	<u>697 962 588</u>
<i><u>Total des actifs immobilisés</u></i>			
Autres actifs non courants	4	5 132 610	-
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>667 686 525</u>	<u>697 962 588</u>
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		91 457 678	52 541 520
Moins : Provisions		(472 805)	(472 805)
	5	<u>90 984 873</u>	<u>52 068 715</u>
Clients et comptes rattachés	6	39 506 932	40 566 057
Moins : Provisions		(3 105 388)	(2 242 656)
		<u>36 401 544</u>	<u>38 323 401</u>
Autres actifs courants	7	25 119 327	26 374 812
Liquidités et équivalents de liquidités	8	5 619 891	1 821 328
<u>Total des actifs courants</u>		<u>158 125 634</u>	<u>118 588 256</u>
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		<u>825 812 159</u>	<u>816 550 844</u>

BILAN
Arrête au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31-déc</u> 2019	<u>31-déc</u> 2018
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		172 134 413	172 134 413
Réserve légale		588 801	588 801
Autres capitaux propres		1 809 234	1 809 234
Prime d'émission		117 321 012	117 321 012
Résultats reportés		(78 779 603)	(48 945 396)
Amortissements différées		(241 977 767)	(200 270 183)
Pertes non reportables		(8 959 545)	(4 515 244)
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		(37 863 455)	38 122 638
Résultat net de l'exercice		(51 310 751)	(75 986 092)
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	9	(89 174 206)	(37 863 454)
PASSIFS			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	10	271 424 967	322 051 051
Crédits bails	11	758 682	1 600 000
Comptes courants actionnaires	12	121 101 761	115 235 377
Provisions pour risques et charges	13	5 210 805	6 019 810
<u>Total des passifs non courants</u>		398 496 215	444 906 239
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	78 031 356	99 812 141
Autres passifs courants	15	168 323 648	112 226 625
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	270 135 146	197 469 294
<u>Total des passifs courants</u>		516 490 150	409 508 060
<u>Total des passifs</u>		914 986 365	854 414 298
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>		825 812 159	816 550 844

ETAT DE RESULTAT
Relatif à l'exercice clos au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31-déc</u> <u>2019</u>	<u>31-déc</u> <u>2018</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	17	249 594 617	238 225 803
Production immobilisée	18	8 275 517	11 362 031
Total produits d'exploitation		257 870 134	249 587 834
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks de produits finis et des encours		(26 190 126)	23 585 842
Achats d'approvisionnements consommés	19	169 301 606	146 959 416
Charges de personnel	20	28 794 409	28 522 116
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	45 826 629	45 221 111
Autres charges d'exploitation	22	17 026 242	18 596 184
Total des charges d'exploitation		234 758 760	262 884 669
RESULTAT D'EXPLOITATION		23 111 374	(13 296 835)
Charges financières nettes	23	(72 705 320)	(65 080 776)
Produits des placements		18 683	74 833
Autres gains ordinaires	24	523 628	6 941 854
Autres pertes ordinaires	25	(1 685 626)	(4 124 873)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPÔT		(50 737 261)	(75 485 797)
Impôt sur les bénéfices		(573 490)	(500 295)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		(51 310 751)	(75 986 092)

ETATS DE FLUX DE TRESORERIE
Relatif à l'exercice clos au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

<u>Flux de Trésorerie liés à l'exploitation</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Encaissements reçus des clients	324 447 279	278 872 920
Sommes versées aux fournisseurs et aux personnel	(274 543 936)	(210 843 311)
Intérêts payés	(9 135 384)	(7 344 476)
Impôts et taxes payés	(52 132)	(46 981)
Flux de Trésorerie provenant de l'exploitation	40 715 826	60 638 152
Flux de Trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 560 731)	(7 885 803)
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	(1 323 000)	(1 299 928)
Flux de Trésorerie affectés aux activités d'investissement	(2 883 731)	(9 185 731)
Flux de Trésorerie liés aux activités de financement		
	71 463	
Encaissements provenant des emprunts bancaires	805	174 313 900
Intérêts payés sur remboursement Emprunt	(27 502 683)	(34 988 165)
Remboursements des emprunts bancaires	(95 765 384)	(195 581 959)
Variation des Comptes Courants Actionnaires	(2 644 725)	-
Remboursements des crédits Leasing	(1 511 963)	(2 168 778)
Flux de Trésorerie affectés aux activités de financement	(55 960 949)	(58 425 002)
Variation de Trésorerie	(18 128 854)	(6 972 581)
<i>Trésorerie Initiale</i>	(42 270 606)	(35 298 025)
<i>Trésorerie Finale</i>	(60 399 460)	(42 270 606)

Notes aux états financiers

I. Présentation de la société

La société Carthage Cement SA (« Carthage Cement » ou « la Société ») est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 octobre 2008, suite à la scission totale de la société Les Grandes Carrières du Nord («GCN») en deux sociétés: Carthage Cement SA et GCN Trade.

Dans le cadre de cette scission, GCN a apporté à la société Carthage Cement un actif constitué d'un complexe de production d'agrégats comprenant des engins de carrières, des installations fixes de concassage et d'une carrière, dénommée « Essekoum et El Adham », d'une superficie totale de 218 hectares (objet du titre foncier N°41895 BEN AROUS/41020 devenue après refonte N°48843 BEN AROUS), lequel actif est grevé d'un passif. L'apport net découlant de cette opération de scission s'est élevé à 110.628.081 DT et détaillé comme suit :

En DT	
Actifs immobilisés	142.246.635
Stocks	4.153.364
Autres actifs	1.789.551
Passifs financiers	(30.165.594)
Autres passifs	(7.395.875)
Total apport net	<u>110.628.081</u>

Cet apport net a été réparti comme suit :

Capital social	108.800.000
Prime de scission	1.828.081

L'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2008 a décidé de réduire le capital social d'un montant de 66.319.940 DT pour le ramener de 108.800.000 DT à 42.480.060 DT et ce par le rachat et l'annulation de 6.631.994 actions. Le montant des actions rachetées a été converti en comptes courants actionnaires rémunérés au taux du marché monétaire, majoré de 3 points sans qu'il ne puisse être inférieur à 8%.

L'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 29.200.000 DT pour le porter à 71.680.060 DT et ce, par l'émission en numéraire de 2.920.000 actions souscrites intégralement par la société BINA CORP, qui a ensuite racheté la participation de BINA HOLDING.

L'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2010 a décidé de réduire le nominal de l'action pour le ramener de dix dinars (10 DT) à un dinar (1 DT).

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 avril 2010, a décidé l'ouverture du capital de la Société et l'introduction de ses titres sur le marché alternatif de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis et d'augmenter le capital social de la Société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 71.000.000 DT en numéraire pour le porter de 71.680.060 DT à 142.680.060 DT par l'émission de 71.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 DT chacune. Le prix d'émission a été fixé à 1,900 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 0,900 DT de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription.

I. Présentation de la société (suite)

L'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2010, a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves pour un montant de 2.743.847 DT et l'émission de 2.743.847 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de 1 DT chacune, attribuées aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour 52 actions anciennes.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2012, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 26.710.506 DT pour le porter de 145.423.907 DT à 172.134.413 DT, et ce, par la création de 26.710.506 actions nouvelles de valeur nominale de 1 DT chacune, à émettre à raison de 9 actions nouvelles pour 49 actions anciennes avec une prime d'émission de 53.421.012 DT à raison de 2 DT par action nouvellement créée.

La société Carthage Cement a pour objet principal :

- La création et l'exploitation d'une cimenterie.
- La fabrication et la vente de tous produits à base de ciment tels que béton, béton précontraint et béton préfabriqué,
- L'exploitation de carrières pour l'extraction de pierres à bâtir et dérivés.
- L'exploitation d'une usine moderne de concassage.

L'activité de la société est régie par la loi n°89-20 du 22 février 1989 réglementant l'exploitation des carrières, telle que complétée par les lois n°98-95 du 23 novembre 1998 et n° 2000-97 du 20 novembre 2000.

Carthage Cement détient une participation de 99 % dans la filiale « Les Carrelages de Berbères » (société en veilleuse). Les titres de participation de la filiale « Les Carrelages de Berbères » sont comptabilisés au coût dans les états financiers de Carthage Cement (voir note Actifs-3)

II. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers de la société Carthage Cement sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi n°96-112 et le Décret 96-2459 du 30 Décembre 1996.

Les états financiers couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ; et
- Convention de permanence des méthodes.

Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents pour la présentation des états financiers se résument comme suit :

III-1 Unité monétaire

Les comptes de la société Carthage Cement sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (« DT »).

III-2 Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Certaines immobilisations sont reconnues en utilisant l'approche par composante (c'est le cas de la cimenterie). Selon cette méthode, chaque composant d'une immobilisation corporelle, ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée de vie différente des autres composants, doit être comptabilisé et amorti séparément.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt relatifs au financement des immobilisations corporelles qualifiants (c'est-à-dire nécessitant une longue période de construction) sont capitalisés dans le coût d'acquisition de l'actif pour la partie encourue au cours de la période de construction.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-2 Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles (suite)

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective ci-dessous indiquées :

Fonds de commerce	20 ans
Logiciels	3 ans
Licence	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Carrière (*)	50 ans
Constructions (y compris constructions cimenterie)	20 ans
Constructions front	10 ans
Installations techniques cimenterie	10 ans
Installations climatiseurs	5 ans
Installations téléphoniques	7 ans
Matériel et Outillage industriel	10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel Ready Mix	5 ans

(*) : Au cours de l'exercice 2010, la société a procédé à une révision de la durée d'amortissement de la carrière pour la porter de 25 ans à 50 ans. Ce changement a été considéré comme un changement dans l'estimation comptable et a été traité d'une façon prospective.

La méthode d'amortissement, la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

III-3 Contrats de location financement

Les contrats de location sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-3 Contrats de location financement (suite)

En l'absence d'une certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III-4 Les frais préliminaires

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures au démarrage de la société : charges financières, honoraires, amortissements, etc.

Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité et de cinq ans, à partir de leur engagement.

Les charges à répartir sont relatives aux gratifications de fin service à accorder au personnel de la société dans le cadre du plan de restructuration consistant en une action de licenciement volontaire. Par ailleurs, le management a prévu un business plan sur la période 2019-2023 qui tient compte dudit plan de restructuration.

III-5 Les stocks

Les stocks sont constitués principalement de produits finis et semi-finis de carrière, des pièces de rechange, des matières premières et des produits finis et semi finis de la cimenterie.

Les stocks font l'objet d'un inventaire physique à la fin de chaque exercice.

La comptabilisation des stocks est faite selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières et les pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition majoré des frais directement lié à l'acquisition,
- Les produits finis et semi-finis sont valorisés au coût de production. Le coût de production comprend les frais directement imputés à la production ainsi qu'une quote-part des frais généraux de production alloués à la production. Les frais communs sont alloués entre les différents produits selon des clés de répartition déterminés par le management.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

III-6 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de la cimenterie, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

III-7 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

III-8 Provisions pour risques et charges

Provisions pour litiges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont

l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Une provision pour indemnité de départ à la retraite correspondant à la valeur actualisée des indemnités qui seront servies au personnel calculées selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courants.

III-9 Liquidité et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dans la maturité est inférieure à trois mois).

III-10 Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

III-11 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

IV. Difficultés de trésorerie

La société Carthage Cement connaît des difficultés de trésorerie qui sont dus aux éléments cumulés suivants :

- Retard dans l'entrée en production de la cimenterie : la société Carthage Cement a commencé le règlement des échéances en principal des crédits d'investissement avant l'entrée en production de la cimenterie.
- Un surcoût enregistré par rapport au coût de l'investissement initial prévu pour la cimenterie ayant entraîné le recours à des crédits supplémentaires à court terme ainsi que des concours bancaires pour boucler le schéma de financement.
- La conjoncture économique difficile qu'a connue la Tunisie au cours des dernières années ainsi que la surcapacité de production de ciment en Tunisie ayant entraîné une baisse significative des prix de vente sur le marché local.

Ces facteurs combinés avec d'autres, sont à l'origine des pertes cumulées enregistrées par Carthage Cement et ayant atteint un niveau de 381 millions de DT au 31 décembre 2019 (y compris la perte de l'exercice s'élevant à 51 millions de DT).

Courant 2015, la société a déjà procédé à la restructuration de ses emprunts bancaires. Toutefois, étant donné que les difficultés d'exploitation et de trésorerie, se sont poursuivies jusqu'en 2019, la société n'a pas pu honorer la totalité de ses engagements.

Pour faire face à cette situation difficile, la société a entrepris courant 2019 les actions suivantes :

- Une restructuration financière ayant abouti à
 - ✓ une opération d'augmentation du capital de 171 MDT (en plus d'une prime d'émission de 35 MDT). Cette opération a été bouclée en 2020 (voir note 27 pour plus de détails)
 - ✓ un accord de restructuration des emprunts bancaires est en cours de réalisation (une période de grâce de 18 mois et baisse du taux d'intérêt à TMM +1,5%);
- Une restructuration opérationnelle via un plan d'assainissement ayant abouti au départ volontaire de 32 salariés et au départ de 98 salariés dans le cadre d'un plan de licenciement économique approuvé par la CCL (Commission de contrôle des licenciements). Le coût de l'opération s'est élevé à 6mDT ;
- Rupture du contrat NLS et la reprise de la production du Clinker par les moyens de la société ce qui a donné lieu à d'importantes économies de coûts ;
- Relance de l'appel d'offre de la cession de la part de l'Etat dans le capital de Carthage Cement

Sur la base de ces actions, le management de la société a établi un business plan pour la période 2020-2024 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements.

V. Contrôles fiscaux en cours

V-1 Contrôle fiscal

V-1.1 Contrôle fiscal 2008-2011

Au cours de l'exercice 2011, la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2011 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 décembre 2010 de 3.284.195 DT à 3.276.747 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés.

En juillet 2012, un arrangement partiel a été conclu entre la société et l'administration fiscale, en vertu duquel la société a accepté les redressements touchant principalement le rejet de la déduction des charges reportées. Cet arrangement a donné lieu à la signature d'une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités.

Conformément aux dispositions des articles 14 et 15 de la loi de finances complémentaire pour l'année 2012, la société a signé un échéancier de règlement des dettes fiscales et a bénéficié de ce fait de l'abattement des pénalités.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société le 28 août 2012 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 04 décembre 2014. Ce jugement a été interjeté en appel par la société.

En date du 12/11/2016, Le tribunal d'Appel a confirmé de nouveau la taxation d'office en faveur de l'Administration fiscale. Une notification a été adressée à Carthage Cement le 30/03/2018. Ce jugement a été interjeté en cassation par la société.

V-1.2 Contrôle fiscal GCN

La société Les Grandes Carrières du Nord, scindée en octobre 2008 en deux sociétés : Carthage Cement SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice 2010 au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en octobre 2010 aux sociétés Carthage Cement et Les Grandes Carrières du Nord Trade, et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. Carthage Cement a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, Carthage Cement a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. La société a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 05 mars 2015. La Société a interjeté appel et n'a pas constaté l'impact du jugement de première instance dans ses livres.

Dans le cadre de la préparation d'un jugement préparatoire, le président de la cour d'appel a demandé à l'administration fiscale au cours de l'audience du 15 juin 2016 de recalculer le montant des impôts et taxes dus par Carthage Cement en appliquant de nouvelles précisions. L'administration fiscale a répondu par lettre écrite en date du 28 décembre 2016 qui fait sortir un montant révisé de 171.998 DT dont 77.486 DT de pénalités.

V-1.3 Contrôle fiscal 2011-2012

Un troisième contrôle courant cet exercice, est notifié à la société Carthage Cement le 27 mars 2013, au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012. La notification des résultats de ce contrôle a été adressée à la société en décembre 2013 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 Décembre 2012 de 1.655.484 DT à 1.589.170 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités et 2.264.449 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a adressé le 07 janvier 2014 son opposition sur les résultats dudit contrôle. Dans un courrier du 28 mars 2014, l'administration fiscale a retenu l'essentiel des chefs de redressement dans sa réponse aux oppositions formulées par la société.

En Décembre 2017, ce contrôle Fiscal a été clôturé par la reconnaissance de dette relative à la RS, TFP et TCL pour un montant de 89.072 DT dont 48.328 DT en pénalités et la notification d'une Taxation d'Office de 619.552 DT relative au principal des acomptes provisionnels.

Par ailleurs, des reports d'impôts ont été constatés, en matière de TVA et de l'impôt sur les sociétés, respectivement pour 1.589.170 DT et 1.814.618 DT.

La société Carthage Cement a saisi le tribunal de première instance en contestation à la taxation d'office précitée. A l'état actuel des choses, aucune décision de justice n'a été rendue.

V-2 Contrôle social

La société a reçu en février 2018 une notification d'un nouveau contrôle social couvrant les exercices 2015 à 2017. Le contrôle a porté sur les avantages en nature au profit du personnel de la société non déclarée, les gratifications de fin de service ainsi que les jetons de présence servis aux membres du conseil d'administration. Le montant ayant fait l'objet de la notification est de 2 892 624 DT est totalement provisionné au niveau des états financiers.

A/ ACTIFS

NOTE N°1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles nettes d'amortissements totalisent à la clôture de l'exercice 2019 un solde de 1.863.942DT, contre 1.918.073DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Fonds de commerce	2 700 000	2 700 000
Licences	727 790	571 860
Logiciels	661 275	605 771
Frais de recherche et de développement	12 348	12 348
Immobilisations incorporelles brutes	4 101 413	3 889 979
Amortissements des immobilisations incorporelles	(2 237 471)	(1 971 905)
Immobilisations incorporelles nettes	1 863 942	1 918 073

NOTE N°2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles totalisent à la clôture de l'exercice 2019 un solde net de 655.451.848DT, contre 685.451.338 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Terrains	2 965 922	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	3 967 131	3 804 275
Carrière	111 707 060	111 707 060
Constructions	471 163 723	459 535 308
Installations climatiseurs	102 066	102 066
Installations téléphoniques	162 560	162 560
Engins de carrière acquis en leasing	22 503 230	21 755 936
Matériel de transport	1 473 042	975 051
Matériel de transport acquis en leasing	4 407 276	4 306 926
Matériel industriel	13 774 409	13 139 060
Matériel informatique	1 308 806	1 114 741
Mobilier & Matériel de bureau	1 093 843	1 026 880

Outillage industriel	338 785 134	337 631 636
Matériel Ready Mix	62 889	62 889
Matériel Ready Mix acquis en leasing	12 236 876	12 141 786
Immobilisations corporelles en cours	9 761 768	12 780 672
Immobilisations corporelles brutes	995 475 736	983 212 768
Amortissements des immobilisations corporelles	(340 023 888)	(297 761 429)
Immobilisations corporelles nettes	655 451 848	685 451 338

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Désignations	VALEURS BRUTES					AMORTISSEMENTS				VCN AU 31/12/2019
	AU 31/12/2018	Additions 2019	Régularisation 2019	Transfert 2019	AU 31/12/2019	AU 31/12/2018	Régularisation 2019	Dotation 2019	AU 31/12/2019	
Fonds de commerce	2 700 000	-	-	-	2 700 000	1 215 370	-	135 000	1 350 370	1 349 630
Logiciels	605 771	55 504	-	-	661 275	602 174	-	10 226	612 400	48 875
Licence	571 860	155 931	-	-	727 791	142 014	-	120 340	262 354	465 436
Frais de recherches et de développements	12 348	-	-	-	12 348	12 348	-	-	12 348	-
Immobilisations incorporelles encours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total immobilisations incorporelles	3 889 979	211 435	-	-	4 101 413	1 971 905	-	265 566	2 237 471	1 863 942
Terrain	2 965 922	-	-	-	2 965 922	-	-	-	-	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	3 804 275	162 857	-	-	3 967 131	1 988 686	- 1 092	326 947	2 314 594	1 652 537
Carrière	111 707 060	-	-	-	111 707 060	29 043 836	-	2 234 141	31 277 977	80 429 083
Constructions	459 535 308	-	-	11 628 415	471 163 723	128 424 465	- 51	20 963 710	149 388 124	321 775 599
Installations techniques cimenterie	337 631 636	1 153 498	-	-	338 785 134	88 013 513	1 089	16 982 680	104 997 282	233 787 852
Installations climatiseurs	102 066	-	-	-	102 066	102 066	-	-	102 066	-
Installations téléphoniques	162 560	-	-	-	162 560	162 560	-	-	162 560	-
Engins de carrière acquis en leasing	21 755 936	747 295	-	-	22 503 230	19 068 070	-	1 128 575	20 196 645	2 306 586
Matériel de transport	975 051	497 992	-	-	1 473 042	954 265	-	34 786	989 051	483 991
Matériel de transport acquis en leasing	4 306 926	195 440	- 95 090	-	4 407 276	3 835 516	-	311 325	4 146 841	260 434
Matériel industriel	13 139 060	635 349	-	-	13 774 409	12 587 726	-	147 574	12 735 300	1 039 110
Matériel informatique	1 114 741	194 065	-	-	1 308 806	962 052	-	64 032	1 026 084	282 722
Mobilier & Matériel de bureau	1 026 880	66 963	-	-	1 093 843	855 915	-	60 367	916 282	177 561
Matériel ready Mix	62 889	-	-	-	62 889	25 801	-	3 144	28 946	33 943
Matériel Ready Mix acquis en leasing	12 141 786	-	95 090	-	12 236 876	11 736 958	-	5 178	11 742 136	494 740
Immobilisations corporelles en cours (A)	12 780 672	188 614	-	- 3 207 518	9 761 768	-	-	-	-	9 761 768
Total immobilisations corporelles	983 212 767	3 842 071	-	8 420 897	995 475 736	297 761 429	- 54	42 262 459	340 023 888	655 451 848
Total des immobilisations	987 102 746	4 053 506	-	-	999 577 149	299 733 335		42 528 025	342 261 360	657 315 790

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Titres de participation	350 883	350 883
Prêts au personnel	422 753	338 211
Dépôts et cautionnements versés	4 560 706	10 000 300
Immobilisations financières brutes	5 334 342	10 689 394
Provisions	(96 217)	(96 217)
Immobilisations financières nettes	5 238 125	10 593 177

NOTE N°4 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2019 à un solde net de 5.132.610 DT. Ils s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Charges à répartir*	6 394 704	-
Charges à répartir liées à la construction de la cimenterie et de la centrale à béton	-	64 547 319
Total brut	6 394 704	64 547 319
Résorption charges à répartir	(1 262 094)	-
Résorption frais préliminaires liées à la cimenterie et de la centrale à béton	-	(6 454 731)
Total résorptions	(1 262 094)	(64 547 319)
Total des autres actifs non courants	5 132 610	-

* Ce montant correspond au coût de l'opération de restructuration de l'effectif de la société
(Voir note IV pour plus de détails)

NOTE N°5 : STOCKS

Les stocks s'élèvent au 31 décembre 2019 à un solde net de 90.984.873 DT, contre 52.068.715 DT à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une hausse de 38.916.157 DT. Ils s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Pièces de rechanges	18 357 934	6 402 908
Stock destiné à la vente	-	566 690
Produits finis Agrégats	1 109 306	1 059 031
Produits semi-finis Agrégats	34 082 578	28 620 409
Stocks Ciments	3 445 200	1 244 361
Matières premières READYMIX	88 590	101 216
Stocks Matière premières cimenterie	2 492 847	2 540 293

Stocks Clinker	28 663 667	10 194 737
Emballages	3 217 556	1 811 876
TOTAL	91 457 678	52 541 521
Moins : Provisions	(472 805)	(472 805)
TOTAL NET	90 984 873	52 068 715

NOTE N°6 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les clients et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2019 à un solde net de 36.401.544 DT, contre 38.323.401 DT à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une baisse de 1.921.857 DT. Ils s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Clients Agrégats	19 087 404	20 713 706
Clients Ciments	2 771 068	9 366 248
Clients Ready mix	2 936 550	3 289 643
Clients Douteux	3 105 388	2 242 656
Clients, effets à recevoir	8 051 394	936 408
Clients, effets à l'encaissements	-	106 273
Clients, chèques à l'encaissements	3 555 128	3 911 122
Total brut	39 506 932	40 566 057
Moins : Provisions	(3 105 388)	(2 242 656)
Total net	36 401 544	38 323 401

NOTE N°7 : LES AUTRES ACTIFS COURANTS

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2019, à 25.119.327DT, contre 26.374.747DT à la clôture de l'exercice 2018 et se détaillant ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Etat impôts et taxes AAC	13 349 008	12 984 596
BINA Trade	1 561 287	1 561 287
Créance sur des parties liées	770 068	775 069
Produits à recevoir *	8 232 547	8 274 333
Charges constatées d'avance	1 226 318	2 799 428
Comptes d'attente à régulariser	420 144	420 144
Total brut	25 559 371	26 814 857
Moins : provisions	(440 045)	(440 045)
Total net	25 119 327	26 374 812

* Ce montant est constitué principalement la gain de 8.229.558 constaté en 2016 en lien avec le litige opposant Carthage Cement aux constructeurs de la cimenterie (voir note 26)

NOTE N°8 : LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent à la clôture de l'exercice 25.619.891DT au 31/12/2019, contre 1.821.328 DTau 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-19</u>	<u>31-déc-18</u>
Banques (a)	2 428 207	789 352
Blocage et déblocage	3 178 093	1 016 460
Caisses	13 591	15 516
Total	5 619 891	1 821 328

(a) Le détail est le suivant :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31-déc-18</u>
Banque de Tunisie	625 900	396 053
Banque Tuniso-Koweitienne	56 193	-
Banque de Tunisie et des Emirats	700 000	-
Attijari Bank	-	417 741
AL BARAKA	6 669	2 926
Zitouna Bank	37 053	720
STUSID	1 001 338	-
UIB	1 055	-
Total	2 428 207	789 352

B/ CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

NOTE N°9 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation du résultat totalisent (89.174.205) DT au31 décembre 2019, contre(37.863.454)DT en 2018, soit une baisse de 51.310.571DT. Les capitaux propres se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Capital social	172 134 413	172 134 413
Réserve légale	588 801	588 801
Prime d'émission	117 321 012	117 321 012
Prime de scission	1 809 234	1 809 234
Résultats reportés	(87 739 148)	(53 460 640)
Amortissements différées	(241 977 767)	(200 270 183)
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	(37 863 455)	38 122 638
Résultat de l'exercice	(51 310 751)	(75 986 092)
Total des capitaux propres	(89 174 206)	(37 863 454)

La structure du capital se présente au 31 décembre 2019 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'action	Valeur nominale	Total	%
Public	85 657 001	1	85 657 001	49,76%
Société BINA CORP	86 477 362	1	86 477 362	50,24%
Mr LAZHAR STA	10	1	10	0,00%
Société La Grande Immobilière du Nord SARL	10	1	10	0,00%
Société MAJUS INVESTMENT SICAF	10	1	10	0,00%
Société NAFRAZIA EXPORT SARL	10	1	10	0,00%
Société NAFRINVEST SARL	10	1	10	0,00%
Total	172 134 413	1	172 134 413	100%

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Tableau de variation des capitaux propres

<i>(en millier de dinars)</i>	<i>Capital social</i>	<i>Prime de scission</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Réserves légales</i>	<i>Résultats reportés</i>	<i>Amortissements différés</i>	<i>Résultats de l'exercice</i>	<i>Total</i>
Soldes au 31 Décembre 2017	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	-27 986 894	-156 811 160	-68 932 768	38 122 638
Affectation du résultat 2017	-	-	-	-	-25 473 746	-43 459 023	68 932 768	-
Résultat de la période close le 31 Décembre 2018	-	-	-	-	-	-	-75 986 092	-75 986 092
Soldes au 31 Décembre 2018	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	-53 460 640	-200 270 183	-75 986 092	-37 863 455
Affectation du résultat 2018	-	-	-	-	-34 278 508	-41 707 584	75 986 092	-
Résultat de la période close le 31 Décembre 2019	-	-	-	-	-	-	-51 310 751	-51 310 751
Soldes au 31 Décembre 2019	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	-87 739 148	-241 977 767	-51 310 751	-89 174 206

NOTE N°10 : EMPRUNTS

TABLEAU DES EMPRUNTS
(Montants exprimés en dinars)

	Solde au 31/12/2018			Mouvement de l'exercice							Solde au 31/12/2019		
	Total en début de période	Echéances à +1 an	Echéances à -1 an	Additions LT	Reclassement LT	Remboursement LT	Additions CT	Reclassement ct	Reclassement CT-MT	Remboursement ct	Total en fin de période	Echéances à +1 an	Echéances à -1 an
AB	16 645 667	13 755 815	2 889 853	16 000 000	2 858 570	11 281 028	1 440 000	2 858 570	4 805 764	558 876	17 440 000	15 616 217	1 823 783
BTK	27 113 112	23 777 090	3 336 022	-	3 077 362	-	-	3 202 074	3 110 383	-	24 127 440	20 699 728	3 427 713
ATTIJARI	21 728 172	19 090 120	2 638 052	-	2 885 677	-	-	2 885 677	1 651 599	-	20 076 573	16 204 443	3 872 129
ATB	12 651 535	8 704 850	3 946 685	-	1 354 900	-	-	1 354 900	1 615 156	2 331 529	8 704 850	7 349 950	1 354 900
BH	68 210 966	48 951 149	19 259 817	-	7 082 996	-	-	7 082 996	870 175	1 710 561	65 630 230	41 868 154	23 762 076
STB	52 420 292	43 349 161	9 071 131	-	7 826 901	-	-	7 826 901	959 248	157 009	51 304 035	35 522 260	15 781 775
BT	96 981 316	80 069 136	16 912 180	-	14 708 922	-	-	14 708 922	-	2 203 258	94 778 059	65 360 214	29 417 845
STUSID	13 653 957	11 246 316	2 407 641	-	2 407 641	-	-	2 407 641	-	-	13 653 957	8 838 675	4 815 282
BNA	59 982 787	37 147 818	22 834 969	-	6 616 027	-	-	6 616 027	52 083	-	59 930 704	30 531 791	29 398 913
BIAT	23 811 765	17 858 824	5 952 941	-	2 976 471	-	-	2 976 471	-	-	23 811 765	14 882 353	8 929 412
BTL	18 911 585	11 566 820	7 344 765	-	2 089 645	-	-	2 089 645	96 306	951 672	17 863 607	9 477 175	8 386 432
BTE	12 271 171	6 533 951	5 737 220	-	1 103 728	356 216	-	1 103 727	90 884	207 364	11 616 706	5 074 007	6 542 699
Total des emprunts	424 382 326	322 051 051	102 331 275	16 000 000	54 988 840	11 637 244	1 440 000	55 113 551	13 251 598	8 120 269	408 937 926	271 424 967	137 512 959

* les additions de l'exercice correspondent principalement aux opérations de rééchelonnement conclues courant 2019

NOTE N°11 : Crédits bail

Le poste « crédits bail » accuse à la clôture de l'exercice 2019 un solde de 758.682DT et représente l'encours à plus d'un an des crédits contractés auprès des sociétés de leasing.

L'analyse de ce poste par maturité se présente comme suit :

<u>Année</u>	<u>Loyer HT</u>	<u>Principal</u>	<u>Intérêts</u>
2020	1 047 498	923 396	124 102
2021	541 960	493 683	48 277
2022	234 253	220 577	13 676
2023	40 979	38 215	2 764
2024	6 274	6 206	68
Total général	1 870 964	1 682 077	188 887
Total à moins d'un an	1 047 497	923 395	124 102
Total à plus d'un an	823 467	758 682	64 785

NOTE N°12 : COMPTES COURANTS ACTIONNAIRES

Le solde de cette rubrique qui s'élève à la clôture de l'exercice 2018 à 121.101.761DT, s'analyse comme suit (pour plus de détails se référer à la note 26) :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Compte courant actionnaire Lazhar STA	23 227 394	23 227 394
Compte courant actionnaire BINA CORP	33 159 970	33 159 970
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA	29 049 954	25 312 379
Intérêts sur compte courant actionnaire BINA CORP	35 664 443	33 535 634
Total	121 101 761	115 235 377

NOTE N°13 : PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES

La rubrique provisions pour risques et charges se détaille comme suit à la clôture de l'exercice 2019 :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-19</u>	<u>31-déc-18</u>
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	1 815 233	1 579 508
Autres provisions pour risques et charges	2 394 311	3 439 041
Passif d'impôt	1 001 261	1 001 261
Total	5 210 805	6 019 810

NOTE N°14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le poste « Fournisseurs et comptes rattachés » accuse à la clôture de l'exercice 2019 un solde de 78.031.356 DT, contre 99.812.140DT au 31 décembre 2018 et s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Fournisseurs d'exploitation*	25 808 429	43 584 585
Fournisseurs, effets à payer	35 057 365	39 795 641
Fournisseurs d'immobilisations	15 971 909	16 020 452
Fournisseurs d'immobilisations, effets à payer	1 483	1 483
Autres fournisseurs	1 099 186	316 995
Retenue de garantie	92 984	92 985
Total	78 031 356	99 812 141

(*)Ce solde inclut principalement la dette résiduelle envers les fournisseurs constructeurs de la cimenterie pour un montant de 15.288.600 DT. Un litige oppose actuellement Carthage Cement avec lesdits fournisseurs (voir note 27) et la dette correspondante a été gelée suite à la décision du tribunal en l'attente de la résolution des différends. Cette dette libellée en monnaie étrangère n'a pas fait l'objet d'une actualisation au cours de change de clôture et ce du fait qu'elle a fait l'objet d'une décision de gel.

NOTE N°15 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants présentent, au 31 décembre 2019, un total de 163.323.648DT, contre 112.226.625 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Clients, avances et acomptes	67 619 177	33 277 712
Etat impôts et taxes	578	578
Etat impôts et taxes	55 215 736	43 036 088
Amende Exploitation carrière	832 823	780 069
Rémunérations dues au personnel	1 196 486	1 281 119
JUGURTHA STUDIES	12 769	12 769
NAFRINVEST	9 846	9 846
Maghreb Carrelage	5 768	5 768
Grande immobilière du nord	14 209	14 209
CNSS	15 620 380	14 055 822
Personnel, charges à payer	6 631 533	6 192 656
Congés à payer	1 118 197	976 525
Dette envers Karama Holding	6 105 662	5 882 895
Autres passifs courants	3 372 032	3 531 066
Provisions pour risques et charges	3 168 444	3 168 444
Compte d'attente	1 060	1 060
Pénalités de retard sur impayés/Emprunts*	7 398 949	-
Total	168 323 648	112 226 625

*Nous avons procédé au reclassement des pénalités de retard sur emprunt au niveau de la rubrique autres passifs courants.

NOTE N°16 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent à la clôture de l'exercice 2019 un solde de 270.135.146DT, contre 197.469.294 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	137 512 959	102 331 275
Echéances à moins d'un an sur crédits bail	923 395	978 421
Intérêts courus	35 350 735	20 353 764
Billet de trésorerie	1 000 000	1 200 000
Crédit de gestion (financement de stock et préfinancement d'export)	29 328 706	25 529 000
Crédit financement devises	-	2 984 900
Concours bancaires*	66 019 351	44 091 934
Total	270 135 146	197 469 294

(*) Les concours bancaires qui totalisent au 31 décembre 2019 un solde de 66.019.351DT contre 44.091.934 DT au 31 décembre 2018 se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-19</u>	<u>31-déc-18</u>
ATTIJARI BQ 1147 8 81	2 568 884	-
NORTH AFRICA INT BANK	1 463	1 010
UIB 120290000033019655 09	-	310
S.T.B C-C CCN°100115661-1	6 429 360	4 552 039
TQB 23 019 211 001654 1 788 61	108 455	357 297
AMEN BQ 110919	2 486 585	2 157 716
BT CCN°05903000050331784229	10 975 789	9 218 145
BNA CCN°03025155011500403105	30 492 679	17 652 140
BIAT 15 10 01012 0 97	597 257	665 686
BTE 001006725251230126	-	105 500
ATB 01 902 047 1105 004624 64	2 003 747	1 744 887
ATB 020 1105 018008	763	528
BH N°149009001017007691	6 114 761	5 958 601
BTL CCN°260010000025110900-88	4 239 608	1 138 177
BTK 1121343537	-	531 358
STUSID CCN°2100000040470049831	-	8 541
Total	66 019 351	44 091 934

B/ RESULTAT DE L'EXERCICE

NOTE N°17 : REVENUS

Les revenus enregistrés en 2019s'élèvent à 249.594.617 DT et s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Ventes des produits de carrière	20 598 351	25 048 233
Ventes de béton prêt à l'emploi	10 931 659	11 162 349
Ventes Clinker à l'export	12 612 431	48 311 391
Ventes ciments	201 931 304	149 908 608
Ventes Palettes	-	10 297
Pompage et transport Béton	2 578 183	2 610 761
Chargements et transports Agrégat	888 564	1 096 349
Chargements et transports Ciment	54 125	77 815
Total	249 594 617	238 225 803

NOTE N°18 : PRODUCTION IMMOBILISEE

La production immobilisée est constituée de la quote-part des charges d'exploitation, des dotations aux amortissements et des charges de personnel imputables aux livraisons à soi-même d'immobilisations. Elle se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Travaux piste carrière	266 737	548 100
Travaux préparatoires	2 053 942	3 963 743
Aménagements front	2 987 821	3 869 562
Aires de stockage	2 947 322	2 980 437
Production immobilisée Cimenterie	13 984	-
Production immobilisée RM	5 711	190
Total	8 275 517	11 362 031

NOTE N°19 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats d'approvisionnement consommés se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Explosifs	2 218 137	2 176 383
Gasoil et Lubrifiants	4 012 977	3 808 696
Pièces de rechange	16 868 169	3 964 196
Achats de matières premières Ready mix	723 461	1 721 481
Achats de matières consommables cimenterie	33 488 099	8 302 003
Achats emballages	20 193 734	12 648 136
Autres achats	6 150 259	4 850 802
Prestation O&M NLS	23 264 553	29 366 137
Achats non stockés (Électricité & Gaz)	73 856 571	80 924 936
Achats non stockés de matières et fournitures	1 251 677	1 049 879
Variation de stocks des pièces de rechange	(11 385 649)	(554 867)
Variation de stocks des matières premières Ready mix	9 938)	(2 299)
Variation de stock matière premières cimenterie	(1 350 320)	(1 296 067)
Total	169 301 606	146 959 416

NOTE N°20 : CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Salaires et compléments de salaires	23 350 793	23 338 980
Cotisations sociales	4 919 328	4 645 356
Autres charges sociales	524 288	537 780
Total	28 794 409	28 522 116

NOTE N°21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	265 566	266 288
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	42 262 459	41 441 296
Dotations aux résorptions des frais préliminaires	1 262 094	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 173 778	3 467 501
Dotations aux provisions pour créances douteuses	862 732	46 026
Total	45 826 629	45 221 111

NOTE N°22 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Loyers et charges locatives	3 861 219	3 304 100
Entretiens et réparations	2 308 371	1 832 387
Assurances	2 194 432	2 117 563
Études, recherches et divers services extérieurs	84 328	68 463
Jetons de présence	2 500	44 000
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>8 450 850</u>	<u>7 366 513</u>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 367 280	1 310 536
Publicités, publications, relations publiques	12 462	35 203
Déplacements, missions et réceptions	431 998	452 559
Dons et subventions	427 470	525 335
Transports	4 184 474	7 156 465
Frais postaux et de télécommunications	206 029	319 797
Services bancaires et assimilés	1 126 504	904 463
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>7 756 217</u>	<u>10 704 358</u>
Impôts et taxes sur rémunérations	591 658	308 436
T.C.L	125 124	100 315
Droits d'enregistrement et de timbres	9 933	67 764
Autres impôts et taxes	120 962	127 691
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>847 677</u>	<u>604 206</u>
Transfert de charges (autres charges)	(28 502)	(78 893)
Total des autres charges d'exploitation	17 026 242	18 596 184

NOTE N°23 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes se détaillent ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Intérêts des comptes courants actionnaires	8 851 836	9 204 445
Intérêts sur emprunts	39 783 933	39 908 557
Intérêts sur leasing	224 208	329 488
Agios débiteurs	3 579 930	2 168 802
Frais d'escomptes	11 255 781	3 752 021
Pertes de change	(846 424)	2 364 708
Pénalités de retards	9 856 056	7 352 755
Total	72 705 320	65 080 776

NOTE N°23 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Remboursement Assurance	82 063	135 893
Vente Conteneurs et palettes	320 256	230 000

Reprise sur provisions pour créances douteuses	-	58 565
Autres gains ordinaires	105 043	6 517 396
Vente Déchets Ciment	16 266	-
Total	523 628	6 941 854

NOTE N°24 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Pénalités de retard sur non-recouvrement des dettes fiscales et sociales	(1 301 778)	(3 469 383)
Autres pertes ordinaires	(383 848)	(655 489)
Total	(1 685 626)	(4 124 873)

NOTE N°25 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable. Les transactions et conventions avec les parties liées se détaillent comme suit :

1- COMPTES COURANTS Actionnaires

La société Carthage Cement a signé, le 17 novembre 2008, avec la société « BINA HOLDING » et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants actionnaires, portant sur un montant 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces comptes courants peuvent au plus tôt 18 mois avant l'entrée en production être convertis en actions.

Des versions amendées et consolidées des conventions de comptes courants actionnaires ont été signées en date du 15 avril 2010 pour prendre en compte notamment les actes de cession de créances du 16 février 2009, conclus entre le Groupe STA et BINA Corp d'une part et entre BINA Holding et BINA Corp d'autre part, et pour modifier certaines dispositions contractuelles afin de répondre à certaines exigences préalables à l'introduction en bourse.

Un avenant à la convention du 17 novembre 2008 a été conclu le 16 février 2009, dans lequel Monsieur Lazhar STA consent à Carthage Cement qui l'accepte un crédit sous forme de compte courant actionnaires d'un montant de 33.159.970 DT.

Un deuxième avenant à la convention de compte courant actionnaire Lazhar STA a été signé le 15 septembre 2011 pour modifier certaines dispositions contractuelles et constater la prise en charge par ce dernier, des sommes payées par Carthage Cement pour le compte des sociétés « Maghreb Transport » et « Tunisie Marbles And Tiles » pour respectivement 8.341.527 DT et 1.591.049 DT et ce, dans le cadre de la levée des hypothèques et l'apurement des charges grevant le titre foncier de la carrière afin de permettre à Carthage Cement de contracter les nouveaux crédits d'investissement.

Le conseil d'administration réuni le 24 avril 2012 a autorisé l'amendement de l'article 3 des conventions de comptes courants actionnaires de BINA CORP et de Monsieur Lazhar STA.

Les nouvelles dispositions portent sur la durée de remboursement :

- Les comptes courants actionnaires sont accordés pour une période de 12 ans commençant à courir à partir du Financial Close.
- Cette durée s'entend comme une durée globale de manière à ce que les comptes courants actionnaires ne soient remboursés qu'en une seule fois à la clôture de la durée de 12 ans et en tout état de cause après remboursement intégral du principal et des intérêts des crédits bancaires.
- Cette durée pourrait être raccourcie d'un commun accord entre Carthage Cement et l'actionnaire sans que cette réduction ne soit contraire aux accords conclus par Carthage Cement dans le cadre des crédits bancaires.

Les intérêts ainsi calculés et non servis seront capitalisés et procurent aux mêmes des intérêts.

Aussi, le même conseil d'administration a autorisé d'ajouter une clause à l'article 3 de la convention du compte courant actionnaire de BINA CORP, permettant l'utilisation à tout moment de ce dernier pour libérer une augmentation de capital en numéraire.

Ainsi, les comptes courants actionnaires présentent à la clôture de l'exercice 2019 un solde de 121.101.761 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Compte courant actionnaire Lazhar STA	23 227 393	23 227 394
Compte courant actionnaire BINA CORP	33 159 970	33 159 970
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA	29 049 954	25 312 379
Intérêts sur compte courant actionnaire BINA CORP	35 664 443	33 535 634
Total	<u>121 101 761</u>	<u>115 235 377</u>

Les intérêts comptabilisés en 2019 s'élèvent 8.851.836 DT. Il est à noter que le décompte des intérêts a été gelé fin octobre 2019 et ce en lien avec l'affaire de surfacturation du coût de la cimenterie (voir note 26).

Par ailleurs, les comptes courants actionnaires ont été mouvementés courant 2019 par la constatation de la TVA récupérable sur les intérêts de BINA CORP relatifs aux exercices 2009 à 2019 pour un montant de 357.998 DT.

2- BINA TRADE

La société Carthage Cement a signé le 15 Janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, Carthage Cement s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire.

BINA TRADE s'engage pour sa part à mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de Carthage Cement.

Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement. Il est à noter qu'à compter de septembre 2016, Carthage Cement a arrêté la vente d'agrégats à BINA TRADE et ce en raison de l'importance des impayés dus par la société.

Carthage Cement a réalisé en 2019, avec la société BINA TRADE, un chiffre d'affaires en hors taxes de 108.126 DT au titre de la vente de ciment.

Par La société BINA Trade a facturé en 2019 à CARTHAGE CEMENT des frais de transport de matières pour un montant de 1.127.146 DT (hors taxes). Le solde fournisseur de la société BINA TRADE chez Carthage Cement s'élève à 360.010 DT au 31 décembre 2019.

L'encours des créances détenues par Carthage Cement sur la société BINA TRADE s'élève au 31 décembre 2019 à 20.406.341 DT (y compris les effets escomptés et non échus).

	<u>31-déc-19</u>	<u>31-déc-18</u>
Traites impayées	14 841 590	14 837 424
Factures impayées	2 867 630	2 731 829
Autres créances	1 561 286	1 561 286
Chèque en coffre	1 135 836	300.000
Total des créances BINA TRADE	20 406 342	19 430 540
Solde fournisseur BINA TRADE	(360 010)	(90972)
Solde BINA TRADE net	20 046 332	19 339 568

3- Monsieur Fathi Neifar (Actionnaire)

- En date du 27 juillet 2012, Carthage Cement a conclu avec Monsieur Fathi Neifar un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la société. La location a été consentie pour une durée initiale et ferme de deux années à compter du 15 juillet 2012 renouvelable par tacite reconduction pour un loyer annuel de 471.000 DT (hors taxes) payé trimestriellement. Par ailleurs, Carthage Cement paye également un montant annuel de 9.500 DT au titre de la contribution des frais d'entretien des parties communes. Le contrat prévoit une majoration de 5% au titre de la deuxième année. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2019 s'élève à un montant hors taxes de 621.563 DT.

Un avenant au contrat a été signé le 18 Août 2016 qui prévoit que la majoration de 5% ne sera pas appliquée pour une année à partir du 1^{er} Août 2016.

- Au cours de l'exercice 2019, la «STE SONOTRAV», dont Monsieur Fathi Naifar est actionnaire, a acheté auprès de Carthage Cement du béton pour un montant en TTC de 33.887 DT. Le solde client de la société «SONOTRAV» est de 5.836 DT au 31 décembre 2019.

4- EL KARAMA HOLDING

En date du 24 septembre 2013, Carthage Cement a conclu un contrat d'emprunt avec la société EL KARAMA Holding d'un montant de 5.000.000 DT. L'emprunt est remboursable sur une année avec un taux fixe d'intérêt de 8% l'an. La charge d'intérêt relative à l'exercice 2019 s'élève à 278.027 DT.

Le solde de la dette y compris les intérêts non encore payés s'élève à 6.279.050 DT au 31 décembre 2019.

5- Autres parties liées

Les soldes avec les autres parties liées se présentent comme suit :

1- Autres parties liées

<u>Autres actifs courants</u>	<u>31-déc-19</u>	<u>31-déc-18</u>
BINA Holding	23 606	23 606
Maghreb Transport	579 833	579 833
Promo tourisme	18 666	18 666
Tunisia Marble & Tiles	1 192	1 192
Hôtel EL KSAR	1 391	1 391
Carrelages de Berbère (a)	141 481	146 481
Jugartha Manutention	3 900	3 900
Total actifs	770 069	775 069

Autres passifs courants

JUGURTHA STUDIES (b)	12 769	12 769
NAFRINVEST	9 846	9 846
MAGHREB CARRELAGE (c)	5 768	5 768
GRANDE IMMOBILIERE DU NORD	14 209	14 209
Total passifs	42 592	42 592

Les soldes avec les autres parties liées se présentent comme suit :

- (a) La société « Les Carrelages de Berberes » a mis à la disposition de la société Carthage Cement un terrain sis dans le parc d'activité de Bir Kassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m² pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à Carthage Cement. Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2019 s'élève à un montant hors taxes de 5.000 DT. Par ailleurs, la société Carthage Cement détient une créance envers « Les Carrelages de Berberes » qui s'élève à 141.481 DT au 31 décembre 2019.
- (b) La société Carthage Cement a conclu le 6 Mai 2010, avec la société «JUGURTHA STUDIES» une convention pour la réalisation de l'étude géologique, la cartographie, la stabilité des fronts et la planification de l'exploitation des carrières de Jebel RESSAS. Les honoraires sont fixés à un montant ferme et non révisable en hors taxes de 44.000 DT. Aucune facturation n'a été effectuée en 2019. Le solde de la dette envers Jugurtha Studies s'élève à 3.900 DT au 31 décembre 2019.
- (c) La société Carthage Cement a signé en avril 2010, avec la société « MAGHREB CARRELAGES » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau. Le loyer annuel en hors taxe est fixé à 73,500 DT le m², payable trimestriellement par avance, et augmenté de 5% l'an. Le contrat a été résilié à la fin du premier trimestre de 2012. Le solde de la dette envers la société MAGHREB CARRELAGES s'élève à 5.768 DT au 31 décembre 2019.
- (d) La société Carthage Cement a signé le 1^{er} Janvier 2010, avec la société « LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau. Le loyer annuel est fixé à 147 DT par mètre carré. Le contrat a été résilié à la fin du troisième trimestre de 2012. Le solde de la dette envers la société LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD s'élève à 14.209 DT au 31 décembre 2019.

Rémunération des dirigeants clés

Les rémunérations du dirigeant de la société, tels qu'elles ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2019, se présentent comme suit :

En DT	Directeur Général
Salaires et rémunérations brutes y compris la prime de bilan et le 13 ^{ème} provisionnés en 2019 à verser en 2020	273 440
Avantages en nature	17 519
Charges patronales	75 114
Total bruts	366 073
Salaires nets	159 475

NOTE N°26 : LITIGES EN COURS

En date du 15 novembre 2019, la cour d'appel a émis un jugement condamnant solidairement les parties : FLS SMITH, PROKON, EKON ainsi que les actionnaires fondateurs Lazhar STA ; Belahassen Trabelsi et un intermédiaire (représentant de la société FLS SMITH en Tunisie) à la restitution de la somme de 30 millions d'Euros à Carthage Cement au titre d'une affaire de surfacturation du coût de construction de la cimenterie. Carthage Cement a porté cette affaire en cassation et a réclaté, en plus du montant en principal, les pénalités de retard et les dommages subis par la société dus à cette surfacturation.

Par ailleurs, un différend oppose actuellement Carthage Cement à la société NLS (qui était en charge de l'exploitation et la maintenance de la cimenterie). Carthage Cement réclame la prise en charge par NLS des frais liés à la maintenance qui auraient dû être réalisés par cette dernière avant le transfert de la cimenterie et ce conformément aux termes du contrat liant les deux parties.

Il est à rappeler qu'un montant de 8.2 MDT est déjà constaté en actif (depuis 2016) au titre des montants facturés par les constructeurs de la cimenterie (FLSSMITH, EKON et PROKON) à Carthage Cement et que cette dernière a jugé non justifiés. Ce montant porte principalement sur les éléments suivants :

- i) Certaines factures ont été émises par les constructeurs de la cimenterie suite à un mémorandum d'entente du 29 janvier 2014 («Memorandum of Understanding»- MoU), lequel MoU n'ayant pas été régularisé par un avenant entre les parties ce qui n'est pas conforme aux dispositions contractuelles ;
- ii) La prise en charge par les constructeurs des frais de remplacement de certains équipements défectueux au sein de la cimenterie et ce dans le cadre de la garantie contractuelle de remplacement des équipements défectueux prévue par le contrat ;
- iii) Les réclamations de CARTHAGE CEMENT relatives à une affaire de malversation intentée contre les constructeurs de la cimenterie

Le management de la société a jugé qu'il est prématuré de constater des actifs supplémentaires au titre de ces différentes affaires au niveau des états financiers au 31 décembre 2019 en attendant l'aboutissement de l'action en cassation et de l'avancement du différend avec NLS.

NOTE N°27 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

1- Impact de la pandémie de la COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé (« OMS ») a déclaré l'état de pandémie en relation avec la crise sanitaire liée au coronavirus COVID-19. En Tunisie, des mesures de protection de la santé publique ont été entreprises à partir de 16 mars 2020 à la suite de la propagation de la maladie.

Les présents états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration -du 2 juillet 2020 ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Compte tenu de l'absence d'alerte nationale au 31 décembre, la pandémie liée à la Covid-19 est un événement post-clôture qui n'est pas de nature à modifier les comptes arrêtés au 31 décembre 2019. Ainsi, il est considéré que les informations connues postérieurement au 31 décembre 2019 sont des éléments de la période 2020 qui ne justifient pas l'ajustement des montants comptabilisés au 31 décembre 2019. Les baisses d'activités ultérieures suite aux décisions prises par le gouvernement (mesures de confinement) sont donc considérées comme des événements postérieurs à la clôture qui ne confirment pas une situation préexistante au 31 décembre 2019. Les activités de la société Carthage Cement ont commencé à être affectées par la COVID-19 à partir du 23/03/2020, date de l'instauration de l'état d'urgence sanitaire (confinement total) et dont l'impact sur les états financiers 2020 (et éventuellement sur les exercices antérieurs) est en cours d'estimation. Il est à noter que les activités de la société ont repris d'une façon normale à partir du mois de mai suite à la décision de déconfinement prise par le gouvernement.

2- Augmentation de capital

La société Carthage Cement a procédé une augmentation du capital social de 171.490.527 DT. Cette opération a été bouclée début 2020 par la souscription à 171.490.527 actions nouvelles au prix d'émission de 1,200 DT chacune (soit 1 DT de valeur nominale majorée d'une prime d'émission de 0,200 DT) dont 56.862.629 DT par compensation de créances (Conversion de comptes courants actionnaires) et 114.627.898 en numéraire.

Ainsi, la structure du capital après augmentation de capital se présente comme suit :

Liste des actionnaires	Nbre Action	Participation Capital	% Capital	Souscription en action	Structure Capital après augmentation clôture 100%	% Capital après augmentation clôture 100%
<i>SOCIETE BINA CORP</i>	86 477 362	86 477 362	50,24%	51 669 246	138 146 608	40,20%
<i>ETAT TUNISIEN</i>	10 819 622	10 819 622	6,29%	-	10 819 622	3,15%
<i>EL KARAMA HOLDING</i>	-	-	0,00%	51 026 716	51 026 716	14,85%
<i>BANQUES ET SICAR</i>	-	-	0,00%	66 725 877	66 725 877	19,42%
<i>Public</i>	74 837 429	74 837 429	43,48%	2 068 688	76 906 117	22,38%
TOTAL	172 134 413	172 134 413	100,00%	171 490 527	343 624 940	100,00%

NOTE N°28 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan de la société se présentent comme suit :

Types d'engagements	Montant
1/ Engagement données	
a) Garanties personnelles	
*Autres Garanties	271.348 DT
b) Garanties réelles	
* Hypothèques	561.615.113 DT
*Nantissement	557.256.748 DT
c) Effets escomptés et non échus + Factoring	49.347.362DT
d) Impayés Commerciaux non débités	
TOTAL	1.168.490.571DT
2/ Engagements reçus	
a) Garanties personnelles	
*Cautionnements en TN	7.810.000DT
TOTAL	7.810.000DT

NOTE N°29 : Solde intermédiaire de gestion

Ci-après, les soldes intermédiaires de gestion au 31/12/2019 :

	Au 31/12/2019	% PE	Au 31/12/2018	% PE	Variation en DT	Variation en %
Revenus	249 594 617	88%	238 225 803	105%	11 368 814	5%
Production Immobilisée	8 275 517	3%	11 362 031	5%	-3 086 514	-27%
Produits d'Exploitation	257 870 133	91%	249 587 834	110%	8 282 299	3%
Variation des stocks de produits Finis	26 190 126	9%	-23 585 841	-10%	49 775 967	-211%
Production de L'exercice	284 060 260	100%	226 001 993	100%	58 058 267	26%
Achats consommés	-168 973 439	-59%	-146 651 272	-65%	-22 322 167	15%
Marge sur Cout Matière	115 086 821	41%	79 350 721	35%	35 736 100	45%
Autres charges externes	-16 506 731	-6%	-18 300 122	-8%	1 793 391	-10%
Valeur Ajoutée Brute	98 580 090	35%	61 050 599	27%	37 529 490	61%
Charges de personnel	-28 794 409	-10%	-28 522 116	-13%	-272 293	1%
Impôts et taxes	-847 678	0%	-604 206	0%	-243 472	40%
Résultat Brut d'exploitation	68 938 003	24%	31 924 277	14%	37 013 726	116%
Dotations aux amortissements et aux provisions	-45 826 629	-16%	-45 221 111	-20%	-605 518	1%
Résultat d'exploitation	23 111 374	8%	-13 296 835	-6%	36 408 209	274%
Charges diverses ordinaires	-1 685 626	-1%	-4 124 873	-2%	2 439 247	-59%
Charges financières	-72 705 320	-26%	-65 080 777	-29%	-7 624 543	12%
Produits divers ordinaires	523 628	0%	6 941 854	3%	-6 418 226	-92%
Produits financiers	18 683	0%	74 833	0%	-56 150	-75%
Résultat des Activités Ordinaires Avant Impôt	-50 737 261	-18%	-75 485 797	-33%	24 748 537	33%
Impôt sur les sociétés	-573 490	0%	-500 295	0%	-73 195	15%
Résultat des exercices ordinaires après impôt	-51 310 751	-18%	-75 986 092	-34%	24 675 342	32%
Eléments extraordinaires (gains/pertes)	0		0		0	0%
Résultat Net de l'exercice	-51 310 751	-18%	-75 986 092	-34%	24 675 342	32%

Rapport général

Messieurs les Actionnaires
de la société CARTHAGE CEMENT SA
Lotissement Les jardins du Lac
1053 Tunis

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société CARTHAGE CEMENT SA («CARTHAGE CEMENT» ou «société»), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres négatifs de 89.174.206 DT, y compris la perte de l'exercice qui s'élève à 51.310.751DT.

A notre avis, à l'exception de l'incidence des points décrits dans la section «Fondement de l'opinion avec réserves», les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société CARTHAGE CEMENT au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

1- Comme indiqué dans la note 27 aux états financiers relative aux parties liées, le solde net de la créance sur « BINA TRADE » (partie liée) a atteint un montant de 20.046.332 DT au 31 décembre 2019 (y compris les effets escomptés et non échus). L'encours de la créance BINA TRADE est resté quasiment au même niveau depuis plusieurs exercices et l'historique de la créance montre des retards importants par rapport aux délais de règlement contractuels ainsi que des cas fréquents d'impayés.

Par ailleurs, CARTHAGE CEMENT détient une créance sur la société « Maghreb Transport » (partie liée) de 579.833 DT et qui demeure non remboursée depuis l'exercice 2008.

Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée par le management au titre de ces créances, s'élevant à un montant total de 20.626.165DT au 31 décembre 2019. Au vu de l'historique de ces créances et des autres informations collectées durant notre audit, nous estimons que ces créances devraient être dépréciées.

2- Ainsi qu'il en est fait mention dans la note V aux états financiers, CARTHAGE CEMENT a fait l'objet de plusieurs contrôles fiscaux ainsi que d'un contrôle social, se détaillant comme suit :

- Un contrôle fiscal couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010 ayant donné lieu principalement à une taxation de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. Suite à un arrangement partiel conclu avec l'administration fiscale en juillet 2012, la société a signé une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités, qui a été constatée en comptabilité. En Août 2012 CARTHAGE CEMENT a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance et en

appel en faveur de l'administration fiscale. La société a porté l'affaire devant la cour de cassation et n'a pas constaté l'impact de ces jugements dans ses livres.

- Un contrôle fiscal couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012 ayant donné lieu à une taxation de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités. Un arrangement partiel a été conclu en décembre 2017 et a été constaté en comptabilité. La société a néanmoins reçu une notification de taxation pour un montant résiduel de 619.552 DT qu'elle a contesté devant les tribunaux.
- Un contrôle fiscal couvrant les impôts et taxes de la société «Les Grandes Carrières du Nord» (scindée en octobre 2008 en deux sociétés : Carthage Cement SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade) couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en Octobre 2010 à CARTHAGE CEMENT ayant pour objet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, CARTHAGE CEMENT a reçu un arrêté de taxation d'office réclamant à la société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. CARTHAGE CEMENT a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale. La société a interjeté appel et n'a pas constaté l'impact du jugement de première instance dans ses livres. Il est à noter que dans une correspondance entre l'administration fiscale et la cour d'appel du 28 décembre 2016, le montant de la taxation a été ramené à 171.998 DT dont 77.486 DT de pénalités.
- La société a reçu en février 2018 une notification d'un contrôle social couvrant les exercices 2015 à 2017. Ce contrôle a donné lieu à un redressement de 2.892.624 DT qui a été totalement provisionné au niveau des états financiers.

La provision constatée en couverture des différents contrôles susmentionnés s'élève au 31 décembre 2019 à 4.800.813 DT. CARTHAGE CEMENT estime qu'elle est en droit de ne constater aucune provision supplémentaire au titre de ces contrôles (ainsi qu'au titre de l'extrapolation des résultats de ces contrôles sur les exercices non prescrits). Au stade actuel des procédures, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le bien-fondé de cette décision.

3- Nous n'avons pas reçu de réponses à toutes nos lettres de circularisation adressées aux banques, aux avocats et aux fournisseurs. Cette situation a pour effet de limiter l'étendue de nos investigations.

Incertitude significative relative à la continuité d'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note IV aux états financiers qui fait état des difficultés de trésorerie et d'exploitation rencontrées par la société. En fait, la société n'a pas pu honorer tous ses engagements envers les institutions financières et les autres tiers (notamment l'administration fiscale et la sécurité sociale). Par ailleurs, les fonds propres de la société au 31 décembre 2019 sont devenus négatifs, et ce en raison des pertes cumulées ayant atteint (381.027.666) DT au 31 décembre 2019.

Pour faire face à cette situation difficile, la société a entrepris courant 2019 les actions suivantes :

- Une restructuration financière ayant abouti à une opération d'augmentation du capital de 171 MDT (en plus d'une prime d'émission de 35 MDT) et un accord de restructuration des emprunts bancaires (une période de grâce de 3 ans et baisse du taux d'intérêt à TMM +1,5%);

- Une restructuration opérationnelle par un plan de départ volontaire ;
- Rupture du contrat NLS et la reprise de la production du Clinker par les moyens de la société ce qui a donné lieu à d'importantes économies de coûts ;
- Relance de l'appel d'offre de la cession de la part de l'Etat dans le capital de la société.

Sur la base de ces actions et d'autres éléments décrits dans la note IV aux états financiers, le management de la société a établi un business plan pour la période 2020-2024 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements. Il est à noter que compte tenu du niveau élevé de son endettement, la capacité de la société à honorer ses engagements reste tributaire de la réalisation des performances prévues au niveau du business plan.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a) Evaluation des stocks

Les stocks, figurent au bilan au 31 décembre 2019 pour une valeur brute de 91.457.678 DT provisionnée à hauteur de 472.805 DT.

Ainsi, qu'il est fait mention dans la note III.5 aux états financiers, les stocks sont valorisés au coût d'acquisition pour les matières premières et les pièces de rechange et au coût de production pour les produits finis et semi-finis. A la date de clôture les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette (si elle est inférieure au coût).

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture, à vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°4 relative aux stocks et à apprécier les données et les hypothèses retenues par le management pour déterminer la valeur de réalisation nette.

b) Evaluation des créances clients

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2019 pour un montant brut de 39.506.932 DT et provisionnées à hauteur de 3.105.388 DT. Dans le cadre de l'évaluation du caractère recouvrable de ces créances, la société détermine à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de ces créances selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et celui-ci est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en la revue de l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management telles que des informations sur les perspectives et performances futures de créanciers.

Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

Observations

Nous attirons votre attention sur :

- La note 26 aux états financiers qui décrit le litige opposant actuellement la société aux constructeurs de la cimenterie. La cour d'appel a émis un jugement, en date du 15 novembre 2019, condamnant solidairement les parties : FLS SMITH, PROKON, EKON (constructeurs de la cimenterie) ainsi que les actionnaires fondateurs Lazhar STA, Belhassen Trabelsi et un intermédiaire (représentant de la société FLS SMITH en Tunisie) à la restitution de la somme de 30 millions d'Euros à Carthage Cement au titre d'une affaire de surfacturation du coût de construction de la cimenterie. Carthage Cement a porté cette affaire en cassation et a réclamé, en plus du montant en principal, les pénalités de retard et les dommages subis par la société dus à cette surfacturation. Par ailleurs, un différend oppose actuellement Carthage Cement à la société NLS (qui était en charge de l'exploitation et la maintenance de la cimenterie). Carthage Cement réclame la prise en charge par NLS des frais liés à la maintenance qui auraient dû être réalisés par cette dernière avant le transfert de la cimenterie et ce conformément aux termes du contrat liant les deux parties. Le management de la société a jugé qu'il est prématuré de constater un actif au titre de ces différentes affaires au niveau des états financiers au 31 décembre 2019 en attendant l'aboutissement de l'action en cassation et de l'avancement du différend avec NLS. Seul le montant de 8.2 MDT est déjà constaté en actif (depuis 2016) au titre des montants facturés par les constructeurs de la cimenterie à Carthage Cement et que cette dernière a jugé non justifiés.
- La note 28 aux états financiers « Evènements postérieurs à la clôture », qui précise que depuis le mois de mars 2020 un évènement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus). Il s'agit d'un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date. Les impacts potentiels de cet évènement sur l'exercice 2020 (et éventuellement les exercices ultérieurs) est décrit dans la note 27.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de

cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée: ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société. Nous tenons à vous signaler qu'il est vivement recommandé à la société d'accélérer la mise en place d'un système de comptabilité analytique lui permettant d'améliorer la procédure actuelle de valorisation des stocks et de la production immobilisée.

Application de l'article 388 du code des sociétés commerciales

Comme indiqué ci-haut, la société a convoqué une assemblée générale extraordinaire en date du 11 octobre 2019 qui a décidé la continuité d'exploitation de la société et ce, suite à l'enregistrement des fonds propres au 31 décembre 2017 au-dessous de la moitié du capital social. Toutefois, suite aux pertes enregistrées en 2018 et 2019, les fonds propres de la société au 31 décembre 2019 sont devenus

négatifs. Compte tenu de cette situation, il y'a lieu d'envisager la convocation d'une deuxième assemblée générale extraordinaire à l'effet de se prononcer sur la continuité de la société et sur la régularisation de la situation conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis le 6 août 2020

co-commissaires aux comptes

M. Ahmed SAHNOUN

M. Mohamed HZAMI

Les Commissaires aux comptes Associés M.T.B.F

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Rapport Spécial

Messieurs les Actionnaires
de la société CARTHAGE CEMENT SA
Lotissement Les jardins du Lac
1053 Tunis

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- 1- Au cours de l'exercice 2019, la société «SONOTRAV», dont Monsieur Fathi Naifar est actionnaire, a acheté auprès de la société CARTHAGE CEMENT SA («CARTHAGE CEMENT» ou «société») du béton pour un montant (TTC) de 33.887 DT. Le solde client de la société «SONOTRAV» est de 5.836 DT au 31 décembre 2019.

- 2- La société a conclu courant 2019 un nouvel accord de consolidation des dettes bancaires pour un montant de 16.000.000 DT pour le remboursement des échéances impayées pour un montant de 1.650.088 DT.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues et approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2019 :

- 1- Votre conseil d'administration réuni le 3 avril 2015, a autorisé le directeur général à contracter auprès d'un pool bancaire des crédits pour un montant global de 466.478.450 DT et ce pour la consolidation des anciens crédits à court, moyen et long termes et le rééchelonnement de leur remboursement.
- 2- La société a conclu, en date du 24 septembre 2013, un contrat d'emprunt avec la société El Karama Holding pour un montant de 5.000.000 DT portant un taux intérêt annuel de 8%. La charge d'intérêt relative à l'exercice 2019 s'élève à 278.027 DT. Le solde de la dette envers EL KARAMA Holding s'élève au 31 décembre 2019 à 6.279.050DT.
- 3- CARTHAGE CEMENT a contracté le 22 février 2016 un crédit auprès d'Amen Bank pour un montant de 2.800.000 DT remboursable sur une durée de 7 ans et avec un taux d'intérêt annuel de 6,75%.
- 4- Au 31 décembre 2019, les dettes de CARTHAGE CEMENT liées à des contrats de location financement s'élèvent à un montant total de 1.682.078 DT dont 923.396 DT à moins d'un an et 758.682 DT à plus d'un an.
- 5- Au 31 décembre 2019, les concours bancaires obtenus par CARTHAGE CEMENT totalisent un montant de 66.019.351 DT.
- 6- Au 31 décembre 2019, le solde des billets de trésorerie, des crédits mobilisables et des crédits de financement en devise conclus par CARTHAGE CEMENT s'élève respectivement à 1.000.000 DT, 23.529.000 DT et 5.799.706DT.
- 7- CARTHAGE CEMENT a signé, le 17 novembre 2008, avec la société «BINA CORP» et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants actionnaires, portant sur un montant de 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces conventions de compte courant ont fait l'objet de plusieurs amendements depuis 2008 et qui sont détaillés dans la note 27 aux états financiers relative aux parties liées.

Les comptes courants actionnaires présentent à la clôture de l'exercice 2019 un solde de 121.101.761 DT et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>
Compte courant actionnaire Lazhar STA	23 227 394
Compte courant actionnaire BINA CORP	33 159 970
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA	29 049 955
Intérêts sur compte courant actionnaire BINA CORP	35 664 443
Total	<u>121 101 761</u>

Au cours de l'exercice 2019, les comptes courants actionnaires ont été mouvementés, en sus des intérêts encourus de l'exercice de 8.851.835 DT, par la constatation de la TVA récupérable sur les intérêts de BINA CORP relatifs aux exercices 2009 à 2019 pour un montant de 357.998 DT.

Il est à noter que le décompte des intérêts a été arrêté le 22 octobre 2019 et ce pour les raisons suivantes :

- BINA Corp : le montant du compte courant a été incorporé en capital social suite à l'augmentation du capital social réalisée en 2020 ; (Voir note IV aux états financiers)
- Groupe Lazhar Sta : La capitalisation des intérêts a été suspendue suite à la décision de la cour d'appel en lien avec l'opération de surfacturation ; (Voir note n°27 aux états financiers).

8- CARTHAGE CEMENT a signé le 15 Janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, CARTHAGE CEMENT s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire. BINA TRADE s'engage pour sa part de mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de CARTHAGE CEMENT. Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement. Il est à noter qu'à compter de septembre 2016, CARTHAGE CEMENT a arrêté la vente d'agrégats à BINA TRADE et ce en raison de l'importance des impayés dus par BINA TRADE. CARTHAGE CEMENT a réalisé en 2019, avec la société BINA TRADE, un chiffre d'affaires en hors taxes de 108.126DT. L'encours des créances détenues par Carthage Cement sur la société BINA TRADE s'élève au 31 décembre 2019 à 20.406.342 DT (y compris les effets escomptés et non échus).

9- La société BINA Trade a facturé en 2019 à CARTHAGE CEMENT des frais de transport de matières pour un montant de 1.127.146 DT (hors taxes). Le solde fournisseur de la société BINA TRADE chez Carthage Cement s'élève à 360.010 DT au 31 décembre 2019.

10- En juillet 2012, CARTHAGE CEMENT a conclu avec Monsieur Fathi Neifar (actionnaire de la société) un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la société, pour un loyer annuel de 471.000 DT (hors taxes) payé trimestriellement. Le contrat prévoit une majoration de 5% à partir de la deuxième année. Un avenant au contrat a été signé le 18 août 2016 qui prévoit que la majoration de 5% ne sera pas appliquée pour une année à partir du 1er août 2016. Par ailleurs, CARTHAGE CEMENT paye également un montant annuel de 9.500 DT au titre de la contribution des frais d'entretien des parties communes La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2019 s'élève à un montant hors taxes de 621.563 DT.

11- La société «Les Carrelages de Berberes» a mis à la disposition de CARTHAGE CEMENT un terrain sis dans le parc d'activité de BirKassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m² pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à CARTHAGE CEMENT. Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT. Par ailleurs, la société Carthage Cement détient une créance nette sur la société « Les Carrelages de Berberes » d'un montant de 141.481 DT au 31 décembre 2019.

C- Obligations et engagements de la Société envers les dirigeants

les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Le conseil d'administration du 1^{er} Juillet 2014, a nommé Monsieur Brahim SANAA en qualité du Directeur Général de la société. Le même conseil a fixé ses rémunérations et avantages, comme suit :
 - Un salaire mensuel net de 10.000 DT en sus des primes conventionnelles ;
 - La mise à disposition d'un véhicule de fonction ;
 - La prise en charge de la consommation de carburant avec un plafond de 1.000 DT par mois ;
 - La prise en charge de la consommation mensuelle du téléphone portable.

Les obligations et engagements de la société « Carthage Cement SA » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit (en DT) :

En DT	Directeur Général
Salaires et rémunérations brutes y compris la prime de bilan et le 13 ^{ème} provisionnés en 2019 à verser en 2020	273 440
Avantages en nature	17 519
Charges patronales	75 114
Total bruts	366 074
Salaires nets	159 475

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 Code des Sociétés Commerciales.

Tunis le 6 août 2020

co-commissaires aux comptes

M. Ahmed SAHNOUN

M. Mohamed HZAMI

Les Commissaires aux comptes Associés M.T.B.F

F.M.B.Z KPMG TUNISIE